

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2008) : LC – Préoccupation mineure (listé *Ardea cinerea*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Héron cendré interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277

Carte de répartition actuelle



- Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics Onema, ONCFS; associations locales fédération de pêche, associations naturalistes...; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).
- Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie http://www.developpementdurable.gouv.fr/Guide-especesprotegees.html
- Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.
- Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/606/ mise-en-ligne-des-cahiers-d-habitatsoiseaux

Habitats

■ Généralités

« En France, le Héron cendré établit ses colonies généralement dans des bois de feuillus et/ou de conifères (souvent dans des parcs de châteaux ou des forêts tranquilles), suffisamment élevés et isolés pour être difficilement accessibles à l'Homme, ou alors dans des saulaies (marais de Loire-Atlantique colonisés à partir de Grand-Lieu), dans des tamarissaies inondées (Languedoc-Roussillon), voire directement dans des roselières (cas limité à la Camargue) ».

Depuis peu, le Héron cendré niche aussi régulièrement au sein des parcs urbains, près des étangs artificiels. Cependant, la proximité avec l'Homme implique des dérangements plus importants et certaines études ont montré que cette proximité pouvait avoir des conséquences négatives sur les paramètres de reproduction, avec des pontes moins importantes, et davantage d'abandons de nids.

En termes d'exigences aquatiques, le Héron cendré préfère les eaux peu profondes, où il pêche à l'affût, en particulier dans les zones marécageuses et aux abords des lacs et étangs. On le retrouve également en eau courante, autant à proximité des grands fleuves qu'au sein des réseaux de petites rivières.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : « la progression de l'espèce tend à estomper les forts contrastes de répartition passée, mais l'espèce est encore et surtout présente en reproduction dans les deux tiers nord de la France, bien que la Normandie et le nord de la Bretagne soient très peu occupés. En hiver, l'espèce est plus largement répartie ».

« Les principales populations sont présentes dans les régions de grands marais (ouest de la France notamment), d'étangs (Brenne, Sologne, Forez, Dombes, Lorraine, Champagne-Ardenne) ou de fleuves et rivières relativement importants aux rives encore naturelles (Loire, Allier), avec des prairies humides. Les rivages marins sont très peu utilisés, hormis sur la côte atlantique bretonne ».

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : d'une manière générale, le Héron cendré va avoir tendance à choisir des sites difficilement accessibles par l'Homme et plus globalement par tout type de dérangement. Les individus passent du temps à proximité des sites de pêche, cachés dans la végétation. On peut le retrouver ainsi, immobile des heures durant dans différents types d'écosystèmes aquatiques, ou en bordure de ces derniers voire plus en retrait des points d'eau.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation: des études ont démontré l'opportunisme de l'espèce « qui capture les proies en fonction de leur abondance et de leur disponibilité. Si les invertébrés peuvent dominer en nombre (notamment les crevettes), les poissons représentent plus de 80% du régime en biomasse durant la reproduction. [...] Les micro-mammifères (campagnols *Arvicola* sp., quelques rats) peuvent être abondants en période de reproduction dans l'alimentation des oiseaux ayant des territoires d'alimentation pauvres, mais dominent largement en été et hiver. Des oiseaux, amphibiens ou reptiles sont des proies accidentelles. Les adultes nourrissent leurs poussins avec les mêmes proies qu'eux, se contentant si nécessaire de pré-digérer celles destinées aux plus jeunes ».

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22	Eaux douces stagnantes	C1	Eaux dormantes de surface
24.1	Lit des rivières	C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières tidaux en amont de l'estuaire
13.2	Estuaires	X01	Estuaires

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital: « très grégaire sur les colonies de reproduction, où le territoire du couple se limite au nid, chaque héron est normalement strictement territoriale sur les zones alimentaires, au point que les deux conjoints ignorent même où se trouve leurs territoires respectifs, cas unique chez les oiseaux. Ces territoires sont défendus ardemment contre tout congénère, et sont établis uniquement pour la saison de reproduction. [...] Les oiseaux font un compromis entre la richesse des zones d'alimentation et le coût énergétique des déplacements (proportionnel à l'éloignement des zones d'alimentation exploitées). De ce fait, le nombre de nicheurs d'une colonie en expansion tend toujours à se stabiliser. Cette « saturation » demande plusieurs années ».

Lorsque les sites d'alimentation sont nombreux et riches sur une même zone, plus il y a de sites riches, plus il y a couples par colonie. A l'inverse, des regroupements importants peuvent avoir lieu, lorsque les sites d'alimentation sont localisés et relativement isolés. Entre elles, les colonies sont généralement éloignées de plusieurs kilomètres les unes des autres en fonction des ressources disponibles.

Déplacements: les individus nichant en France restent l'hiver sur le territoire français, mais peuvent malgré tout réaliser des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres de manière à atteindre de nouveaux sites d'alimentation. Les populations plus nordiques, allant jusqu'au cercle arctique, viennent grossir les rangs des populations françaises en réalisant des migrations beaucoup plus importantes pour passer l'hiver en France.

Obstacles : il n'existe pas de réels obstacles pour le Héron cendré, en effet, grâce à ses bonnes capacités de vol, il est capable de nicher dans des zones situées relativement loin de ses sites d'alimentation. Il supporte mal le dérangement (perturbations par l'Homme) et évite également les zones trop homogènes (souvent les grandes zones de cultures aux potentialités alimentaires faibles). Selon les disponibilités en ressources, les colonies de Héron cendré sont limitées en nombre d'individus, ce qui peut être considéré comme un « obstacle » pour l'installation de certains individus. Enfin, la coupe des arbres, notamment au niveau des ripisylves représente également un obstacle à l'installation des individus sur de potentiels sites de nidification.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.



Méthodes de détection

Sur leurs sites de reproduction, « les colonies sont très bruyantes, avec des cris rauques répétés lors de l'atterrissage sur le nid, le caquètement bruyant des jeunes quémandant la nourriture (d'intensité croissante avec l'âge) et surtout les « cris de porcs » émis lors de la régurgitation des proies par l'adulte. Il est possible d'observer le Héron cendré pendant sa pêche ou en phase de repos, période pendant laquelle il se tient debout, souvent sur une patte, immobile le cou replié de manière à ce qu'il n'y ait que sa tête et son bec qui ne dépassent de son corps.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2506

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce Cahiers Oiseaux http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/ Heron-cendre.pdf
- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais] http://www.iucnredlist.org/details/22696993/0

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Héron bihoreau, *Nycticorax nycticorax* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2481 Aigrette garzette, *Egretta garzetta* (Linnaeus, 1766) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2497

Bibliographie consultée

Boisteau B., Marion L., 2005. Définition des habitats potentiels du Héron cendré *Ardea cinerea* par l'analyse du paysage et de sa niche écologique. Alauda 73, 431–440.

Boisteau B., Marion L., 2007. Habitat use by the Grey Heron (*Ardea cinerea*) in eastern France. Comptes Rendus Biologies 330, 629–634.

Campos F., Fernandez-Cruz M., 1991. The Breeding Biology of the Grey Heron (*Ardea cinerea*) in the Duero River Basin in Spain. Colonial Waterbirds 14, 57–60. Jakubas D., Manikowska-Slepowronska B., 2013. Response of Grey Herons (*Ardea cinerea*) to human disturbance in a suburban village in Poland. Ornis Fenn. 90, 86–93.

Informations sur la fiche

Version: octobre 2015

■ Rédaction

Legros Benoît – MNHN, Service du patrimoine naturel Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Relecture

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Citation proposée

Legros B. & Puissauve R., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Héron cendré, *Ardea cinerea* Linnaeus 1758. Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ Photo

Puissauve Renaud





